

*Fête du Dominion*

lisation sur le marché de l'essence; et considérant que les compagnies pétrolières continuent à refuser de s'engager à poursuivre les travaux de prospection au Canada, à moins qu'on n'observe exactement les conditions qu'elles imposent, comme on l'a vu dernièrement avec le ralentissement des travaux de forage dans le delta du Mackenzie, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande instamment au gouvernement de retenir les recettes supplémentaires des sociétés pétrolières pour les placer dans une caisse distincte où celles-ci pourraient puiser uniquement pour financer des travaux de prospection et de mise en valeur.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Suivant les dispositions de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA FÊTE DU DOMINION****PROPOSITION DE PARTICIPATION DE TOUS LES PARTIS POLITIQUES À LA CÉLÉBRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Le Parlement et le peuple canadien ont le droit d'exiger que, le jour de la célébration de la Fête du Dominion, ce soit Sa Majesté la Reine, en tant que chef d'État, ou son représentant, le très honorable gouverneur général, qui adresse le message à la nation. S'il ne doit pas en être ainsi, je propose, avec l'appui du député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le premier ministre, le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, le chef du Nouveau parti démocratique et un représentant du Parti du Crédit Social devraient adresser la parole en faveur de l'unité nationale, sujet dont le monopole n'appartient pas au premier ministre et au gouvernement, mais concerne tous les Canadiens. Autrement, étant donné le climat électoral qui règne chez les ministériels à la Chambre, ces derniers jours, la Fête du Dominion, fête nationale du Canada, sera utilisée sur la colline parlementaire par le gouvernement comme plate-forme électorale en vue des prochaines élections de l'automne.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA SANTÉ****L'INTERDICTION DE L'USAGE DE FILTRES D'AMIANTE DANS LA PRÉPARATION DES ALIMENTS, BOISSONS ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et pressante. Je veux parler de la découverte récente de la présence de fibres d'amiante dans les

[M. Broadbent.]

vins canadiens et européens. Apparemment ces fibres proviennent des filtres d'amiante dont on se sert pour filtrer le vin. Étant donné le danger que l'accumulation de ces fibres d'amiante présente pour la santé, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre presse le gouvernement d'interdire l'utilisation de filtres d'amiante dans la préparation de tout aliment, de toute boisson ou de tout produit pharmaceutique au Canada.

**M. l'Orateur:** Une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE CABINET DU PREMIER MINISTRE****DEMANDE D'EXPLICATION DE LA DÉCLARATION RELATIVE AUX FORMES DE DÉMOCRATIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et pressante, qui découle d'une déclaration que le premier ministre a faite lors d'une conférence de presse qu'il a donnée dans le cadre de la dernière conférence des pays du Commonwealth. Il a déclaré que la démocratie pouvait prendre d'autres formes que le régime parlementaire et qu'il existait des démocraties à parti unique et, finalement—mais comme c'est le point essentiel de ma motion, je préfère reprendre directement ses paroles:

● (1420)

Je ne réussis pas, je crois, à faire accepter cela pour le Canada à l'heure actuelle, mais un jour peut-être, qui sait?

Je propose donc, appuyé par le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates):

Que le premier ministre dise immédiatement à la Chambre si le gouvernement a eu et a maintenant pour politique d'établir un système dictatorial à parti unique au Canada, et notamment qu'il explique la signification de sa déclaration dictoriale, arrogante et démagogique.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Au lieu d'avoir un caractère urgent, comme l'exige le Règlement, la motion semble avoir une connotation politique.

\* \* \*

**LES POSTES****DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES PROPRES À RÉTABLIR UN SERVICE ACCEPTABLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet du service postal qui devient de plus en plus mauvais et inacceptable. Étant donné le mécontentement et l'irritation accrus des Canadiens devant la médiocrité du service postal et les retards qu'accuse la livraison du courrier, notamment des avis de réunions, de congrès, de réceptions et d'autres messages importants qui n'atteignent pas leur destination à temps même si on les poste trois ou quatre semaines à l'avance, je propose, avec l'appui du député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):